

PICUM INFORMATIONS TRIMESTRIELLES Avril - Juin 2015

[FRONTIÈRES](#)

[NATIONS UNIES](#)

[DÉVELOPPEMENTS DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE](#)

[DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX](#)

[SOINS DE SANTÉ](#)

[EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLE](#)

[FEMMES SANS-PAPIERS](#)

[ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS](#)

[DÉTENTION ET EXPULSION](#)

[PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS](#)

FRONTIÈRES

DONNÉES / Mise à jour de la liste des morts de migrants et carte interactive

Pour marquer la journée internationale des réfugiés le 20 juin 2015, le réseau UNITED for Intercultural Action a publié une nouvelle édition de leur Liste des morts de migrants et réfugiés aux frontières de l'Europe et causées par la violence ou le refus d'accès aux services en Europe. Le réseau a également publié une [carte](#) interactive qui illustre ces données, et en appelle à la société civile pour protester contre les politiques européennes qui mènent à la mort des migrants. Selon le réseau, entre 1993 et 2015, au moins 22 000 migrants et réfugiés sont morts à cause de ces politiques restrictives. Les données sont le résultat de recherche, d'informations envoyées par 550 organisations membres dans 48 pays et par des experts locaux, journalistes et chercheurs spécialisés sur les questions migratoires. Pour voir cette liste, cliquez [ici](#) et pour la carte, cliquez [ici](#).

EUROPOL / Lancement de l'équipe opérationnelle conjointe MARE

Le 17 mars 2015, Europol a lancé l'équipe opérationnelle conjointe MARE (JOT MARE – Joint Operational Team), un centre de renseignement maritime qui a pour but de mieux identifier et suivre les réseaux de passeurs qui opèrent dans la mer Méditerranée. JOT MARE se trouve au siège d'Europol à La Haye et sera chargé de mener des actions coordonnées axées sur le renseignement pour identifier les réseaux de passeurs en Méditerranée. Treize Etats membres participent à cette opération : la Belgique, Chypre, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.

Sources: [Europol](#), 17 mars 2015; [Communiqués de presse de la Commission européenne](#), 17 mars 2015

FRONTEX / Analyse de risque annuelle, 2015

Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne a publié le 28 avril 2015 son [rapport sur l'analyse de risque annuelle](#) (Annual Risk Analysis Report). Dans ce rapport, Frontex souligne qu'en 2014, il y a eu 280 000 détections de passages irréguliers aux frontières. Le rapport indique également que la route au centre de la Méditerranée est toujours la zone principale pour les franchissements irréguliers de frontières, et représentent au total 60% de toutes les détections en 2014. Le rapport complet est disponible [ici](#).

Source: [Frontex](#), 28 avril 2015

HONGRIE / Projet de construction d'un mur pour empêcher les migrants et les réfugiés d'entrer dans le pays

La Hongrie a l'intention de construire un mur de 175km de long et 4 mètres de haut le long de sa frontière avec la Serbie pour empêcher les migrants et les réfugiés d'entrer dans le pays. Les chefs de la police hongroises et serbes se sont rencontrés le 22 juin 2015 et se sont mis d'accord pour prendre des mesures communes pour décourager les migrants irréguliers. Selon cet accord quatre caméras thermiques seront installées sur le côté serbe de la frontière et des forces de police supplémentaires seront placées sur la frontière entre la Serbie et la Macédoine. Le parti de l'opposition, Együtt, a annoncé que le gouvernement « a échoué en matière d'humanité » et heurte constamment les intérêts nationaux « en isolant la Hongrie de ses alliés occidentaux ». Le parti a dit que c'était « inacceptable » que le gouvernement refuse d'aider des personnes dont les vies sont menacées. Moins d'une semaine après l'annonce de ce projet de construction d'un mur, la Hongrie a annoncé qu'elle suspendait sa participation au Règlement Dublin, ce qui signifie qu'elle refuserait la réadmission de migrants et de demandeurs d'asile qui seraient entrés dans l'Union européenne par la Hongrie et se seraient ensuite déplacés vers d'autres États membres. La Commission européenne a demandé au gouvernement hongrois de fournir des explications sur les raisons pour défier le règlement.

Sources: [The Budapest Times](#), 26 juin 2015 ; [Euronews](#) 23 juin 2015

MEDITERRANEE / Les morts et opérations de sauvetage de milliers de migrants continuent

Des milliers de migrants ont été sauvés et plus de mille ont trouvé la mort en méditerranée entre Avril et Juin 2015. Il est estimé que 700 migrants se sont noyés juste en dehors des eaux territoriales de la Libye le 19 avril 2015. Environ 440 personnes sont mortes entre le 11 et 15 avril en essayant de traverser la mer vers l'Europe. Selon les garde-côtes italiens, plus de 4 200 migrants qui tentaient d'atteindre l'Europe ont été sauvés de bateaux en Méditerranée en seulement 24 heures. Ils ont été rescapés de bateaux de pêches et de canots pneumatiques lors de 22 opérations de sauvetage impliquant des navires italiens, irlandais, allemands, belges et britanniques. Le 2 mai, Médecins Sans Frontières (MSF) et l'organisation humanitaire privée Migrants Offshore Aid Station (MOAS) ont lancé une mission de recherche et de sauvetage commune pour sauver les vies de migrants en Méditerranée. Leur opération est prévue pour durer jusqu'en Octobre 2015. Le 18 juin 2015, Human Rights Watch (HRW) a publié un rapport « La crise migratoire en Méditerranée : pourquoi les gens fuient, que doit faire l'UE ? » (The Mediterranean Migration Crisis: Why People Flee, What the EU Should Do?). Le rapport documente les violations des droits de l'homme dans les pays d'origine des migrants qui poussent les personnes à entreprendre cette traversée de la mer, ainsi que les lacunes des politiques européennes en matière d'asile et d'immigration. Pour télécharger le rapport, cliquez [ici](#).

Sources: [Communiqué de presse de MOAS](#), 16 mai 2015; [Malta Today](#), 2 mai 2015; [The Guardian](#) 30 mai 2015; [The Guardian](#), 19 avril 2015

RAPPORT / Note de synthèse politique sur un système global de protection

La Fondation Européenne d'études progressistes (Foundation for European Progressive Studies, FEPS) a publié en mai 2015 une note de synthèse intitulée « [Les migrants ne sont pas des « problèmes en mer » : de portes sans cadavres vers un système global de protection](#) » (Migrants are not 'problems at sea': From corpse-free gates towards a comprehensive system of human protection). Ce document fait valoir qu'au lieu de se concentrer sur le renforcement des restrictions et la criminalisation de l'entrée en Europe, il devrait y avoir un programme de réinstallation obligatoire basé sur un système de quota. Le document insiste aussi sur le fait que ceux qui fuient des conflits ont un droit légitime de protection et que les Etats membres de l'Union européenne doivent honorer leurs responsabilités en matière de recherche et de sauvetage. La note de synthèse est disponible [ici](#).

Source: [FEPS](#), 8 mai 2015

ESPAGNE / Une nouvelle loi de sécurité publique votée par le Parlement crée un régime spécial à Ceuta et Melilla

Une nouvelle loi de sécurité publique est entrée en vigueur en Espagne le 1^{er} avril 2015. Cette loi modifie [loi sur les étrangers](#) et autorise de manière explicite les expulsions collectives immédiates (“devoluciones en caliente”) de migrants, et ceci sans aucune procédure officielle, aux frontières sud des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Dans un jugement prononcé le 22 avril 2015 par un tribunal de Melilla, le tribunal a établi que cette nouvelle loi donne « une couverture légale » aux pratiques d’expulsion utilisées à Melilla. Une vidéo de l’ONG Prodein filmée en août 2014 et montrant un exemple de ces pratiques sommaires d’expulsions violentes de migrants par la Guardia Civil espagnole est disponible [ici](#). En même temps, dans son rapport d’activité annuel « Droits de l’Homme à la frontière sud 2015 » (Derechos Humanos en la Frontera Sur 2015), l’organisation Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA) démontre les violations des droits fondamentaux des migrants à Ceuta et Melilla, fait l’analyse des barrières aux frontières et de la situation des migrants au Maroc. Ce rapport d’activité fut publié le 20 avril 2015 et est disponible [ici](#).

Sources: [Abogacía Española](#), 15 avril 2015; [El Mundo](#), 22 avril 2015.

ESPAGNE / Un garçon trouvé dans une valise tentant de passer la frontière faute de revenus suffisant pour un regroupement familial

Le 7 mai 2015, une femme marocaine fut interpellée pour en tentant de faire passer à la frontière entre l’Espagne et le Maroc à Ceuta un garçon de 8 ans dans une valise. Peu de temps après, le père du garçon, un migrant de la Côte d’Ivoire qui a un titre de séjour et du travail sur l’île de Fuerteventura fut appréhendé. Selon les règles espagnoles pour le regroupement familial, son revenu mensuel de 1 131 euros n’était pas suffisant (de 50 euros) pour faire venir légalement son deuxième enfant avec sa femme et sa fille. Le père a alors fait venir sa femme et sa fille régulièrement et a payé un passeur pour faire venir son deuxième enfant. Cette histoire a fait les titres des journaux dans le monde entier et a été à l’origine d’une pétition en faveur de la réunification de cette famille qui fut signée par plus de 50 000 personnes en seulement trois jours.

Sources: [Noticias](#) 7 mai 2015; [Süddeutsche Zeitung](#), 8 mai 2015

ASIE DU SUD-EST / Des milliers de migrants vont en bateau vers l’Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande

Il est estimé qu’entre 7000 et 8000 migrants se sont trouvés piégés en mer d’Andaman. Ces migrants venaient principalement du Bangladesh et de Birmanie dont des Rohingyas qui fuient des persécutions en Birmanie. Selon le HCR, plus de 25 000 personnes ont entrepris ce voyage en mer d’Andaman depuis le début de l’année. Les Rohingyas et les Bangladais fuient des persécutions ou la pauvreté depuis des années mais leur sort est devenu plus visible depuis que la Thaïlande a récemment commencé à s’attaquer aux réseaux de passeurs. Les marines nationales de l’Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande ont menés des opérations pour pousser les bateaux loin de leurs côtes. Suite à des pressions internationales, l’Indonésie et la Malaisie ont accepté le 20 mai 2015 d’admettre des milliers de migrants qui étaient bloqués en mer et de les autoriser sur leur territoire jusqu’à l’organisation de leur retour vers leur pays d’origine ou leur réinstallation dans un pays tiers. L’Organisation Internationale des Migrations (OIM) a fait appel de dons pour \$26 millions afin d’aider 10 000 migrants dans la mer d’Andaman.

Sources: [The New York Times](#), 20 mai 2015; [The International Organisation for Migration \(IOM\)](#) 26 mai 2015

NATIONS UNIES

ONU / Le HCR souligne les risques présent sur la route migratoire dans les Balkans occidentaux

Au cours d’une conférence de presse le 12 Juin 2015, le porte-parole du HCR a exprimé la préoccupation de l’agence sur les risques grandissants rencontrés par un nombre croissant de migrants et de réfugiés sur la route de l’Union européenne dans la partie occidentale des Balkans (voir les notes d’information [ici](#)). Selon l’Agence des Nations Unies pour les réfugiés, entre 2012 et 2014, le nombre de personnes enregistrant leur intention de demander l’asile dans les Balkans occidentaux est passé de 5.000 à 20.000. La situation est particulièrement difficile dans l’ancienne République yougoslave de Macédoine. Le 5 Juin 2015 la chaîne de télévision britannique

Channel 4 a révélé que des centaines de migrants sont enlevées par des gangs en Macédoine et sont détenues en otage contre rançons dans des maisons isolées.

Sources: [Balkans Insight](#), 8 Juin 2015 ; [UNHCR](#), 12 Juin 2015

ONU / Nouveau rapport du rapporteur spécial sur les droits humains des migrants

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits humains des migrants, François Crépeau, a publié le 8 mai 2015 son rapport « Tabler sur la mobilité au cours d'une génération: suite donnée à l'étude régionale sur la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne et ses incidences sur les droits de l'homme des migrants » ([A/HRC/29/36](#)). Le rapport se concentre sur la protection des droits des migrants aux frontières extérieures de l'Union européenne, souligne les préoccupations persistantes pour les droits de l'homme dans la région, et remet en question la viabilité des politiques migratoires de l'Union européenne sur le long-terme, soulignant ainsi la nécessité de voies régulières pour que les personnes migrent vers l'UE.

Source: Haut Commissariat aux droits de l'Homme, [29e session régulière du conseil des droits humains](#)

DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION EUROPEENNE/ Agenda européen en matière de migration

La Commission européenne a publié son [agenda européen en matière de migration](#) (European Agenda on Migration) le 13 mai 2015. Les priorités de cet agenda incluent le sauvetage des vies en mer en triplant le budget des opérations conjointes de Frontex Poséidon et Triton, cibler les réseaux de passeurs en menant de possibles opérations de défense et de sécurité afin d'identifier, capturer et détruire les bateaux utilisés par les passeurs, renforcer la responsabilité partagée des Etats membres par la relocalisation, et travailler en partenariat avec les pays tiers. L'agenda présente également quatre piliers pour une meilleure gestion des migrations : réduire les incitations à la migration irrégulière, y compris en augmentant les taux d'expulsions des migrants vers leur pays d'origine, la gestion des frontières, une politique d'asile commune renforcée et de nouvelles politiques en matière de migration. Pour plus d'information sur l'agenda européen en matière de migration, cliquez [ici](#).

CONSEIL EUROPEEN / Lutte contre les passeurs et l'intensification de la coopération avec les pays d'origine et de transit.

La question des migrations fut l'un des principaux points de discussion lors du Conseil européen du 25 et 26 juin à Bruxelles. Le débat s'est concentré sur les récentes augmentations du nombre de migrants et de réfugiés en mer. Les chefs d'Etat ont conclu qu'il fallait intensifier la coopération avec les pays d'origine des migrants et les pays de transit, ainsi que sur la lutte contre les passeurs. Ceci inclut "[EUNAVFOR Med](#)", la nouvelle opération navale européenne contre les passeurs qui fut lancée par le Conseil le 22 juin 2015. Les associations de défense des droits des migrants et des réfugiés tels que ProAsyl ont critiqué cette opération militaire pour ne pas résoudre le problème des morts en mer et pour être en violation avec le droit international. Les discussions Conseil européen ont également porté sur la relocalisation de 40 000 demandeurs d'asile en Italie et en Grèce et de la réinstallation de 20 000 réfugiés (principalement des syriens et des érythréens) qui ont fui leur pays mais n'ont pas atteint l'UE. C'est un total de 60 000 demandeurs d'asile et réfugiés qui devraient être relocalisés ou réinstallés par un système qui doit être défini par les ministres de l'intérieur de l'Union européenne avant la fin du mois de juillet. Le Luxembourg prendra la Présidence du Conseil européen en juillet et sera donc chargé de mener ces négociations. Le Président de la Commission, Jean-Claude Juncker a appelé cette démarche un « effort modeste » au vu du nombre de migrants et de réfugiés qui recherchent une protection.

Sources: [The Guardian](#), 26 juin 2015; [Euranet Plus](#), 26 juin 2015; [RTBF](#), 29 mai 2015; [ProAsyl](#) 22 juin 2015; [The Guardian](#), 15 juin 2015; [Le Monde](#), 15 juin 2015; [L'Humanité](#), 22 juin 2015

COMMISSION EUROPEENNE / Fiche d'information sur « La coopération de l'Union européenne avec l'Afrique sur les migrations »

La Commission européenne a publié une fiche d'information sur « la coopération de l'Union européenne avec l'Afrique sur les migrations » (The European Union's cooperation with Africa on migration) le 22 avril 2015. Cette fiche d'information présente une vue d'ensemble sur le fondement juridique de cette coopération et [l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité, AGMM](#) (Global Approach to Migration and Mobility,

GAMM), le cadre global des politiques extérieures européennes d'asile et de migration. Cette fiche d'information décrit également les accords politiques qui ont établi une coopération avec l'Union Africaine, y compris [une déclaration politique sur les migrations et la mobilité](#) approuvée par les chefs d'Etats et de gouvernements au sommet UE-Afrique en avril 2014 et le [Plan d'action \(2014-2017\)](#), qui a fait suite à la déclaration politique.

Sources: [New Europe](#), 1 avril 2015; [Commission européenne](#), 22 avril 2015

UE / Deux nouveaux fonds pour les Affaires Intérieures de l'UE

Deux nouveaux fonds, « Fond Asile, Migration et Intégration » et « Fond Sécurité Intérieure » vont disposer de 6,9 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Ils remplacent les quatre fonds établis pour 2007-2013 : Fond pour les frontières extérieures, Fond pour le retour, Fond pour les réfugiés, Fond pour l'intégration. Le fond Asile, Migration et Intégration dispose de 3,1 milliards d'euros pour améliorer la situation des demandeurs d'asile et les conditions de vie des migrants réguliers, et renforcer les politiques de retour. Le fond Sécurité Intérieure dispose de 3,8 milliards d'euros et est divisé en deux parties : une première consacrée aux frontières extérieures et aux visas, la seconde dédiée à la coopération policière, la prévention et la répression de la criminalité ainsi que la gestion des crises. Ce fond donnera la priorité à la sécurité et la lutte contre l'immigration irrégulières.

Source: [Nouvelle Europe](#), 7 avril 2015

PARLEMENT EUROPEEN / Note d'information sur « L'immigration irrégulière dans l'UE : faits et chiffres »

Le Parlement européen a publié en avril 2015 une note d'information intitulée « L'immigration irrégulière en Europe : faits et chiffres » (Irregular Immigration in the EU: Facts and Figures). Ce document concis donne des chiffres sur les interpellations des migrants en situation irrégulière, sur les ordres de quitter le territoire, et sur les départs qui en résultent (forcés ou volontaires) dans les pays membres de l'UE en 2014. Le document souligne que 547 335 migrants en situation irrégulière furent interpellés, la majorité étant de Syrie, Erythrée et Afghanistan, les citoyens de ces trois pays représentant un tiers du total. Il y est aussi indiqué qu'un total de 156 470 migrants ont été expulsés ou aidés à partir. Cette note d'information est disponible [ici](#).

DÉVELOPPEMENTS NATIONAUX

GRECE / Des maires acceptent d'aider à loger les migrants sans-papiers

Des maires grecs ont assurés leur soutien au plan du gouvernement pour faire face à l'afflux croissant de migrants sans papiers en les aidants à trouver un logement, sous conditions que l'Etat finance cette initiative. L'Union centrale des municipalités de Grèce (KEDE) s'est réunie le 16 Avril 2015, avec la ministre adjointe chargée de la politique d'immigration, Tasia Christodouloupoulou, qui a demandé aux autorités locales de proposer des sites et des installations où des groupes de 20 à 100 migrants pourraient être hébergés temporairement. L'objectif est de transférer rapidement des migrants sans papiers des îles grecques sur le continent. Le maire d'Athènes, Giorgos Kaminis, a noté que les obligations doivent être partagées à parts égales sur tout le territoire grec et que de l'aide doit être recherchée auprès de l'UE.

Sources: [Greek Reporter](#), 18 avril 2015; [Ekathimerini](#), 16 avril 2015

GRECE / Le comité parlementaire approuve le projet de loi sur la citoyenneté

Le 10 Juin 2015 une commission parlementaire a approuvé un nouveau projet de loi qui prévoit l'octroi de la nationalité grecque aux immigrés de la deuxième génération. Selon les prévisions cela profitera moins de 100.000 personnes. Le projet de loi stipule que les candidats doivent être inscrits dans une école primaire grecque et que leurs parents doivent avoir résidé régulièrement en Grèce depuis au moins cinq ans avant la naissance du demandeur. Malgré un peu d'opposition, le projet de loi a été soutenu par SYRIZA, Potami, le PASOK et les Grecs indépendants.

Source: [Ekathimerini.com](#), 9 juin 2015

ITALIE / Les associations demandent au gouvernement de mettre en œuvre la décriminalisation de la migration irrégulière

Après que le Sénat italien ait voté en faveur de l'abolition de la criminalisation de l'entrée irrégulière et des séjours irréguliers en Janvier 2014 ([voir le Bulletin de PICUM du 27 Janvier 2014](#)), les mesures gouvernementales prévues pour faire entrer en vigueur la décriminalisation dans les 18 mois n'ont pas été prises. Par conséquent, un groupe d'associations, dont Amnesty International Italie, l'Association pour les études juridiques sur l'immigration (Associazione di studi giuridici sull'immigrazione), le bon droit (Un buon diritto) et Médecins pour les droits de l'homme ("Médicis par i diritti umani») a écrit une lettre le 28 Avril au Président du Conseil italien pour lui demander l'élimination complète du système juridique de la migration irrégulière comme un crime. La criminalisation de la migration irrégulière signifie que les migrants en situation irrégulière risquent de payer une amende.

Sources: [Stranieri in Italia](#), 4 mai 2015

PAYS-BAS / Hébergement accordé seulement aux sans-papiers qui coopèrent dans la procédure de retour

Le gouvernement néerlandais a adopté une nouvelle politique le 22 Avril 2015 fournissant un hébergement aux demandeurs d'asile déboutés qui coopèrent dans le processus de retour dans leur pays d'origine. La durée de séjour dans les centres est limitée à "quelques semaines". Ceux qui refusent de coopérer n'auront pas accès à un hébergement. En outre, seules les cinq plus grandes villes sont autorisées à fournir des abris, tandis que les autres municipalités seront pénalisées lorsqu'ils offrent des services.

Sources: [Overheid](#), 22 avril 2015; [Niederlande.net](#), 28 avril 2015; Migration News Sheet, mai 2015

SERBIE / Sans-papiers et demandeurs d'asile harcelés et maltraités par la police Serbes

La police serbe a enfreint à plusieurs reprises les droits des migrants et des demandeurs d'asile, selon un rapport publié par Human Rights Watch (HRW). HRW a interviewé 81 migrants sans papiers et demandeurs d'asile, y compris des enfants, en Serbie et en Macédoine entre Novembre 2014 et Janvier 2015. Ils ont relaté des agressions violentes répétées, des menaces, des insultes et des retours illégaux en Macédoine par la police serbe. Les migrants ont également été empêchés de demander l'asile et ont dû rester dehors dans le froid sans hébergement. HRW dénonce en particulier le refus de la protection particulière des enfants migrants et souligne la responsabilité du gouvernement serbe à adhérer à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Sources: [Human Rights Watch](#), 15 avril 2015

SOINS DE SANTÉ

IRLANDE / Accès gratuit aux médecins généraliste pour les enfants de moins de 5 ans à compter de Juillet 2015

Le projet du gouvernement irlandais pour l'accès aux soins gratuits d'un médecin généraliste (GP) pour les enfants âgés de moins de six ans va entrer en vigueur en Juillet 2015 après qu'un accord ait été convenu entre le gouvernement et les représentants des médecins, l'organisation médicale irlandaise (Irish Medical Organisation, IMO). Environ 270 000 enfants devraient bénéficier de l'accord. Actuellement, toutes les personnes en Irlande sont tenues de payer les services de santé de base, y compris les enfants, à moins que le revenu de leurs parents soit en dessous d'un certain niveau. Les migrants en situation irrégulière ne sont pas en mesure de poser une demande pour la carte médicale qui donne droit à ces services gratuitement. Cela signifie que les services de soins de base doivent toujours être payés à plein tarif. Selon les nouvelles dispositions, tous les enfants de moins de six ans, indépendamment de leur statut de résidence, pourront recevoir des soins gratuits chez les médecins généralistes.

Sources: [Department of Health, Press release](#), 29 avril 2015; [RTÉ News](#), 10 avril 2015; [Irish Times](#), 10 avril 2015.

RAPPORTS / Obstacles juridiques et pratiques significatifs pour l'accès aux soins de santé de base des femmes enceintes et des enfants en Europe

Médecins du Monde (MdM) a publié de nouveaux rapports sur l'accès aux soins de santé en mai 2015. Le rapport intitulé « L'accès aux soins des personnes confrontées à de multiples facteurs de vulnérabilité » est basé sur des

données recueillies auprès de l'ensemble des programmes de MdM couvrant un peu plus de 22.000 patients dans 25 villes européennes. Le rapport met un accent particulier sur les enfants et les femmes enceintes, et identifie les nombreux obstacles juridique et pratique qu'ils rencontrent dans l'accès aux soins de santé de base à travers l'Europe. Selon le rapport, plus de la moitié des femmes enceintes interrogées n'avaient pas eu accès aux soins prénatals avant de venir dans les centres de MdM. Les femmes enceintes sans papiers ont légalement droit à une certaine forme de services de maternité dans les pays étudiés, mais l'étendue de l'accès varie fortement, et des obstacles considérables existent en pratique. Le rapport réfute aussi le mythe que les migrants viennent en Europe pour des raisons médicales, montrant que seulement 3% avaient migré pour des raisons de santé. MdM a également publié son rapport intitulé "rapport juridique sur l'accès aux soins de santé dans 12 pays" (Belgique, Canada, France, Allemagne, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni). L'objectif est de fournir un outil pour les professionnels de soins de santé, les chercheurs, les ONG, les responsables politiques et d'autres intervenants afin de mieux comprendre les obstacles juridiques et administratifs qui empêchent les gens d'accéder aux soins de santé dont ils ont besoin. Pour consulter les rapports, cliquez [ici](#).

SUEDE / Bilan intérimaire de la loi étendant la couverture de santé pour les sans-papiers

L'Agence suédoise pour la gestion publique a publié le 15 Avril 2015 son [rapport](#) intérimaire évaluant la mise en œuvre de la loi réglementant l'accès aux soins de santé pour les migrants sans papiers, et étendant le niveau des services fournis ([Loi 2013:407](#); voir [Bulletin de PICUM du 12 Juillet 2013](#)). L'Agence constate que la plupart des migrants sans papiers qui recherchent des soins de santé bénéficient de soins conformes à la loi 2013: 407, qui est entrée en vigueur le 1er Juillet 2013. Néanmoins, certains obstacles ont été identifiés. Ceux-ci comprennent le manque d'informations et de connaissance chez les professionnels des soins de santé en ce qui concerne la nouvelle législation, et comment elle doit être appliquée en pratique; l'absence de procédures pour soutenir l'administration et la documentation des soins de santé pour les migrants sans papiers, ce qui mènent à des dossiers médicaux inadaptés; et des difficultés pour interpréter la phrase « soins qui ne peuvent être différés ». Selon les médecins de la clinique de Médecins du Monde de Stockholm, 20% des patients sans-papiers qu'ils reçoivent se sont vu refuser l'accès aux services auxquels ils ont droit. Une autre conclusion de l'Agence suédoise pour la gestion publique est que la demande de soins de santé chez les migrants sans-papiers a été surestimée lorsque la nouvelle législation a été introduite. L'Agence met aussi en avant un certain nombre de recommandations dans son rapport intérimaire. Celles-ci incluent pour les collectivités locales de mettre à jour les lignes directrices définissant qui a accès aux soins, assurer la disponibilité d'informations exactes, et d'offrir plus de formations aux professionnels de la santé, ainsi que plus d'informations pour les migrants sans papiers. Le rapport est disponible en suédois [ici](#).

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL ÉQUITABLES

BELGIQUE / Un syndicat du service public demande que les sous-traitants respectent les droits sociaux et le droit du travail

Le 2 juin 2015, à l'initiative de la branche bruxelloise de la Confédération des syndicats chrétiens, CSC, un groupe de 50 personnes comprenant des migrants sans-papiers s'est rassemblé pour manifester contre le dumping social par la sous-traitance. Les migrants sans-papiers sont souvent touchés par la sous-traitance. La CSC demande qu'une charte liant le contractuel au sous-traitant soit mise en place afin de s'assurer que les droits sociaux et le droit du travail soient respectés. Les travailleurs sans-papiers ont souligné que les employeurs leur promettent une régularisation mais, en attendant, ils les font travailler dans des conditions d'exploitation et pour de très faibles salaires.

Source: [La Libre](#), 2 juin 2015

BELGIQUE / Ratification de la Convention 189 sur les travailleurs domestiques

La Belgique a ratifié la [Convention 189 sur les droits des travailleurs domestiques](#) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le 10 juin 2015. Le 16 juin, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs domestiques, des mobilisations ont eu lieu à travers le monde pour demander la ratification de la Convention 189 ainsi que des réformes du travail, notamment le droit à un salaire minimum et à la protection sociale pour tous les travailleurs domestiques, dont de nombreuses femmes migrantes sans-papiers. Les dernières

ratifications de la Convention par la Belgique, la République Dominicaine, la Finlande, le Panama et le Chili, ont porté le nombre total de ratifications à 21.

Source: OR.C.A, 11 juin 2015 ([Français](#)) ([Néerlandais](#)); [ITUC](#), 16 juin 2015; [Alliance Nationale des travailleurs domestiques](#), communiqué de presse, 11 mars 2015

CAMPAGNE / Mise en avant de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles

« Passons au niveau supérieur: Dignité, Droits et Développement » (Step It Up : Dignity, Rights and Development) est une campagne mondiale lancée par le réseau du Forum des Migrants en Asie (Migrant Forum in Asia) et des organisations de la société civile affiliées, des syndicats, le Comité de la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles et l'Organisation Internationale du Travail. Cette campagne met en avant l'importance de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (CTM / Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants). La campagne a été lancée en amont du 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention de l'ONU sur les travailleurs migrants, le 18 décembre 2015, et promeut sa ratification. Pour accéder à la page de la campagne, cliquez [ici](#).

ALLEMAGNE / Court métrage et livre sur la traite des êtres humains en Allemagne

Le 21 mai 2015, le réseau d'ONG allemandes contre la traite des êtres humains (Bundesweiter Koordinierungskreis gegen Menschenhandel e.V., KOK) a publié un court métrage et un livre intitulés « Traite des êtres humains en Allemagne – Présentation d'un point de vue pratique » (Human Trafficking in Germany – An Overview from a Practical Standpoint). Les publications présentent le travail de KOK et illustrent le phénomène complexe de la traite des êtres humains. Dans le livre, les aspects juridiques et pratiques sont liés et les multiples formes d'exploitation ainsi que des données sur la protection sont présentées. Le livre est disponible en anglais et en allemand et peut être commandé [ici](#) pour 4€. Le film est disponible en allemand et peut être visionné [ici](#).

Source: [Bundesweiter Koordinierungskreis gegen Menschenhandel e.V.](#), 13 mai 2015

DOCUMENT DE PRISE DE POSITION / Analyser les impacts de la Directive européenne relative aux sanctions à l'encontre des employeurs

La Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-Papiers (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants, PICUM) a publié un document de prise de position le 1^{er} mai 2015 qui analyse les impacts dans la pratique de la Directive européenne relative aux sanctions à l'encontre des employeurs (2009/52/CE). Le document examine comment la législation européenne a été mise en œuvre en Belgique, en Italie, aux Pays Bas et en République tchèque. Le document recommande notamment la mise en place d'un pare-feu, ou 'firewall', entre l'application de la loi sur l'immigration et les inspecteurs du travail à qui il ne devrait plus être demandé de dénoncer les migrants sans-papiers auprès des autorités, et ce, afin de garantir la possibilité de rendre compte des situations d'exploitation en toute sécurité et assurer l'accès à la justice. Pour accéder au document de prise de position, cliquez [ici](#).

ONU / Nouvelle base de données de jurisprudences sur la traite des êtres humains

L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) a mis en place une base de données recensant les cas de jurisprudence relatifs à la traite des êtres humains, qui fournit un accès public et immédiat aux cas officiellement documentés sur ce crime. Grâce à cette base de données, UNODC vise à accroître la visibilité des poursuites judiciaires efficaces et dans le même temps promouvoir la prise de conscience des réalités de la traite des êtres humains. Pour accéder à la base de données de jurisprudences, cliquez [ici](#).

FEMMES SANS-PAPIERS

DECLARATION / Une réunion des intervenants internationaux organisée par la Croix Rouge donne naissance à la Déclaration sur les droits des travailleuses migrantes

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge (FICR), ainsi que les Sociétés nationales de l'Asie-Pacifique, du Moyen Orient et d'Afrique du Nord, se sont rencontrées à l'occasion d'une conférence les 12 et 13 mai 2015, afin de proposer des solutions pour fournir une meilleure assistance humanitaire aux travailleurs migrants, et en particulier aux femmes travaillant comme employées domestiques. La conférence a donné lieu à la Déclaration de Manille sur les femmes travailleuses domestiques, qui souligne l'engagement pris par plusieurs Sociétés nationales de collaborer davantage, notamment pour s'efforcer d'influencer leurs gouvernements respectifs et les autres intervenants pour traiter de cet enjeu.

Source: [Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge](#), 19 mai 2015

SUEDE / Les femmes sans-papiers victimes de violences ne recevraient pas d'assistance ni de protection dans six municipalités sur dix

D'après le baromètre 2015 sur les violences faites aux femmes, publié par l'organisation Unizon qui chapeaute plusieurs abris, la plupart des villes n'ont pas de procédure concrète à suivre pour traiter les cas de femmes sans-papiers victimes de violences. Six municipalités suédoises sur dix ne peuvent garantir ni assistance ni protection aux femmes sans-papiers victimes de violences. Certains représentants municipaux n'ont pas conscience du fait que de par une modification de la loi du 1^{er} juillet 2013 (loi SFS 2013 :654), ils ne sont plus obligés d'informer les autorités des services de l'immigration lorsqu'ils sont en contact avec des migrants sans-papiers et donc, lorsque des femmes sans-papiers les contactent pour obtenir de l'aide, qu'ils ne sont plus obligés de les dénoncer à l'Agence de la Migration. Le rapport est disponible en suédois [ici](#).

Source: [Sveriges Radio](#), 7 avril 2015

ENFANTS ET LEURS FAMILLES SANS-PAPIERS

UE / Des députés européens demandent un nouvel agenda Européen pour les droits de l'enfant

L'Intergroupe sur les droits de l'enfant du Parlement européen a publié une déclaration le 30 avril 2015 en réitérant la nécessité pour la Commission européenne d'adopter un nouvel agenda Européen pour les droits de l'enfant, étant donné que le premier a expiré en 2014. Le Parlement européen avait également explicitement appelé la Commission à élaborer un nouvel agenda pour les droits de l'enfant dans une résolution à l'occasion du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant en Novembre 2014. Lire la déclaration de l'Intergroupe [ici](#).

UE / GUIDE / Comment mettre en pratique la recommandation de l'Union européenne d'investir dans les enfants

Le «[Manuel d'application - Mettre la recommandation d'investir dans les enfants en pratique](#)» (Implementation Handbook – Putting the Investing in Children Recommendation into Practice) a été lancée dans le Parlement européen le 1^{er} avril 2015. Ce document de l'Alliance européenne pour investir dans les enfants (Alliance for investing in children) retrace l'urgence de la lutte contre la pauvreté des enfants en Europe et démontre comment le Recommandation de la Commission européenne «[Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité](#)» (Investing in children: breaking the cycle of disadvantage) peut être mis en œuvre en pratique. Le document présente 15 exemples de politiques et pratiques prometteuses existants à travers l'Europe qui mettent en œuvre les conseils de l'UE. Deux des exemples abordent l'intégration des enfants migrants sans papiers: le bureau de front juridique (Legal Front Office) – un exemple de bureau d'aide juridique en Italie, qui vise à lutter contre la pauvreté des enfants et les inégalités en améliorant l'accès à la justice, ainsi que des pratiques et des services ouverts et inclusifs dans la ville de Barcelone en Espagne. Le manuel et les documents connexes sont disponibles en téléchargement [ici](#).

ROYAUME UNI / Le Bureau de l'intérieur obligé d'organiser le retour en Angleterre d'une famille expulsée aux Nigeria

Le Bureau de l'intérieur (Home Office) du Royaume-Uni a été condamné à localiser et rapatrier vers le Royaume-Uni une femme nigériane et son fils de cinq ans, à la charge du Bureau de l'intérieur afin d'éviter les atteintes aux autorités judiciaires. L'affaire concernait une femme nigérienne de 45 ans (connu sous le nom de BF) qui fut expulsée avec son fils de cinq ans (RA) en Janvier 2015, même si il y avait des preuves que la femme avait des problèmes de santé mentale et du fait que la famille risquait de finir dans la misère au Nigeria. Le Bureau de la Défenseur des droits de l'enfant a présenté un examen judiciaire de la décision d'expulsion au nom de l'enfant. L'examen est arrivé à la conclusion que la secrétaire d'État à l'intérieur avait omis d'avoir comme première considération les intérêts supérieurs de RA.

Source: [The Independent](#), 22 avril 2015; [The Electronic Immigration Network](#), 22 avril 2015; Coram Children's Legal Centre- Migrant Children's Project Newsletter, avril 2015

ROYAUME UNI / Des enfants piégés dans la pauvreté par un 'système dysfonctionnel'

Une nouvelle étude intitulée «Protéger les enfants de la misère: les réponses des autorités locales aux familles sans 'aucun recours aux fonds publics'» (Safeguarding children from destitution: local authority responses to families with 'no recourse to public funds') a été publié par COMPAS (Centre sur la migration, la politique et la société à l'Université d'Oxford). Cette étude explore une contradiction entre une exigence du droit de l'immigration qui exclut certaines familles de l'accès à l'aide sociale de l'État («aucun recours aux fonds publics» (no recourse to public funds', NRPF)) et une disposition de la loi des enfants de 1989 (article 17) qui oblige les autorités locales à fournir des services pour protéger et promouvoir le bien-être de tout enfant qui est «dans le besoin» et de garder les familles ensemble. Le statut « aucun recours aux fonds publics » affecte les migrants sans-papiers, ainsi que leurs enfants, même si ce sont des citoyens britanniques. Deux tiers (66%) des familles prises en charge par les autorités locales interrogées étaient sans-papiers. Les résultats indiquent que certaines familles se voient refuser de l'aide, alors que des enfants qui reçoivent le soutien des autorités locales traversent de longues périodes dans des conditions de vie estimés être inférieur au minimum vital pour toute autre catégorie de personnes au Royaume-Uni. Lire le résumé [ici](#), et le rapport complet [ici](#).

DÉTENTION ET EXPULSION

BELGIQUE / Diminution du nombre d'expulsions et de régularisations

Le nombre d'expulsions en Belgique a diminué pour la première fois depuis 2010, en conséquence des coupes budgétaires. En 2014, 2 586 migrants sans-papiers ont été expulsés contre 3 167 en 2013. L'Office des étrangers a été soumis à des coupes budgétaires depuis plusieurs années. Il y a deux ans, 600 places étaient disponibles dans les centres de rétention contre 480 aujourd'hui. Malgré les coupes budgétaires, le Secrétaire d'Etat maintient son intention de faire de l'expulsion des migrants sans-papiers l'une des priorités de sa politique de migration et d'asile.

Sources: Migrations News Sheet, mars 2015; [La Dernière Heure](#), 27 février 2015; [La Libre](#), 10 mars 2015

CONSEIL DE L'EUROPE / Lancement d'une campagne pour mettre fin à l'enfermement des enfants

Lors d'un événement à Strasbourg du 20 au 21 avril 2015, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a lancé une Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention des enfants, s'engageant pour les deux prochaines années à travailler en vue de l'éradication de la rétention des enfants en Europe. La campagne fait suite à la [résolution marquante de l'Assemblée Parlementaire](#) du 3 octobre 2014 et appelle les Etats membres à interdire le placement en rétention des enfants et à mettre en place des alternatives à la rétention pour les enfants et les familles. D'après la Coalition Internationale contre la Rétention (International Detention Coalition – IDC), il y a environ 40 000 enfants placés en rétention chaque année en Europe.

Source: [End Immigration Detention of Children](#), avril 2015

FRANCE / Des organisations appellent à ne plus détenir les enfants dans les zones de transit des aéroports

L'Anafé, l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), le Réseau Education Sans Frontières (RESF) et le Journal du droit des jeunes, ont écrit une [lettre ouverte](#) au gouvernement français et aux députés le 25 juin 2015, leur demandant d'en finir avec la rétention des enfants dans les zones de transit des aéroports. La lettre

fait suite aux cas récents de deux fillettes âgées de 3 et 6 ans qui ont passées plusieurs jours seules dans la Zone d'attente pour personnes en instance (ZAPI) de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle à Paris. Une enquête administrative a été ouverte pour examiner ces deux cas. Le Défenseur des droits a également ouvert une enquête et appelé une nouvelle fois à mettre fin du placement en rétention des enfants migrants en France. D'après l'Anafé, il y a 67 ZAPI en France et 350 mineurs non accompagnés ont été placés à la ZAPI de l'aéroport de Roissy en 2013.

Sources: [Libération](#), 12 juin 2015; [L'Express](#), 12 juin 2015

PUBLICATION / Document de prise de position sur la Directive Retour

Le 28 avril 2015, la Plateforme pour la Coopération Internationale sur les Sans-Papiers (PICUM) a publié un [document de prise de position](#) sur la Directive Retour ([2008/115/CE](#)). Le document souligne l'importance d'assurer le respect des droits fondamentaux lors des contrôles de migrants et dans la mise en œuvre des mécanismes de retour. Il présente également les pratiques de certains Etats membres afin d'illustrer les lacunes existantes telles que la rétention prolongée et systématique, la rétention des enfants et des familles et les violations des droits de l'homme dans le cadre des procédures d'éloignement. Le document est disponible en [anglais](#) et [espagnol](#).

Source: [PICUM](#), 28 avril 2015

NOTE D'INFORMATION / La rétention, inefficace pour réduire la migration irrégulière

En avril 2015, la Coalition Internationale contre la Rétention (International Detention Coalition - IDC) a publié une note d'information intitulée « Est-ce que la rétention dissuade ? » (Does Detention Deter?). Le document explique que la rétention n'est pas seulement inefficace en matière de réduction de la migration irrégulière, mais qu'elle affaiblit également d'autres résultats de la gestion de la migration tels que la résolution des cas, l'intégration des personnes dont la demande est acceptée et le départ de celles dont la demande est rejetée. Le document montre que le développement de politiques et l'allocation de ressources dédiées sont indispensables pour améliorer les perspectives des migrants en augmentant les voies légales d'accès aux territoires et en améliorant les opportunités dans les pays d'origine et /ou de transit. Pour télécharger la note d'information, cliquez [ici](#).

RAPPORT / Aperçu de la rétention des migrants dans la région Méditerranéenne

Le Projet de Détention Globale (Global Detention Project) a publié un [document de synthèse](#) en avril 2015 afin de mettre en lumière certaines difficultés rencontrées par les migrants lorsqu'ils sont enfermés dans la région Méditerranéenne et de montrer comment les politiques de l'UE ont impacté le phénomène migratoire dans la région. Le rapport s'intéresse à huit pays d'Europe et d'Afrique du Nord (Grèce, Italie, Malte, Espagne, Libye, Tunisie, Egypte et Maroc). Le document fournit des informations sur les conditions de rétention, des données chiffrées et des décisions politiques en lien avec la rétention pour chacun des pays précités, et il est accessible [ici](#).

ETATS UNIS / Les démocrates demandent la fin du placement en rétention des enfants et des familles suite à une décision de justice

Le 27 mai 2015, une majorité des Démocrates à la Chambre des représentants a adressé une [lettre](#) au Secrétaire à la Sécurité intérieure, Jeh Jackson, mettant en avant les effets néfastes de la rétention sur les enfants et les familles et appelant à mettre fin de la rétention des familles. Les signataires de cette lettre ont également exprimé leur inquiétude concernant le placement en rétention d'enfants et de mères ayant des besoins médicaux importants. En avril 2015 une Cour fédérale a rendu une décision provisoire concluant que la politique de rétention des familles violait certains aspects d'une décision veille de 18 ans concernant la rétention des enfants migrants. D'après les notes obtenues par l'éditeur McClatchy décrivant la décision provisoire, celle-ci déclare que les enfants et leur mère ne peuvent pas être retenus dans des locaux non-agrées, tels que ceux des villes de Karnes City et Dilley au Texas, et qu'il est inapproprié de détenir un enfant et ses parents, sauf s'il y a un risque de fuite ou de sécurité. Le 20 février 2015, le juge fédéral James E. Boasberg a demandé à l'administration Obama de cesser le placement systématique en rétention des femmes et des enfants sans-papiers. Le juge James E. Boasberg de la Cour fédérale de district du District de Columbia a rendu une injonction préliminaire qui interdit à l'administration de détenir des migrants simplement « dans le but de dissuader une

immigration future ». Plus de 1 000 femmes et enfants sont actuellement dans les centres de rétention américains.

Sources: [Sputnik News](#), 28 mai 2015; [New York Times](#), 20 février 2015; [U.S. Immigration and Customs Enforcement](#), 13 mai 2015

PUBLICATIONS ET DOCUMENTATIONS

PUBLICATION / Indicateurs des droits humains pour les migrants et leurs familles

Le groupe de travail thématique de KNOMAD sur les droits des migrants et les aspects sociaux de la migration a publié un rapport intitulé « Indicateurs des droits humains pour les migrants et leurs familles » ('Human Rights Indicators for Migrants and their Families') en avril 2015. Le rapport montre que l'utilisation des indicateurs pour les droits humains des migrants peuvent faciliter et évaluer les progrès et la conformité avec les obligations juridiques ; que le respect des droits des migrants est un outil essentiel pour l'intégration sociale dans des sociétés multiculturelles ; et que les indicateurs des droits des migrants favorisent la formulation de politiques sur la base de preuves et d'éléments tangibles. La série des documents de travail de KNOMAD diffuse des travaux en cours dans le cadre du Partenariat Global de Connaissances sur la Migration et le Développement (Global Knowledge Partnership on Migration and Development, KNOMAD). Le document est disponible en [anglais](#) et en [espagnol](#).

RAPPORT / Rapport alternatif sur les crimes racistes en Europe

Le Réseau Européen contre le Racisme (European Network Against Racism-ENAR) a publié en mai 2015 son rapport alternatif 2013-2014 sur les crimes racistes en Europe. Les résultats de ce rapport montrent qu'il n'y a pas d'enregistrement systématique des crimes racistes à travers l'UE et que dans certains pays la collecte de données est inexistante. Les organisations de la société civile à travers l'UE ont enregistré une augmentation des crimes à motivation raciale en 2013. Le rapport souligne également que les victimes de crimes racistes sont souvent réticentes à signaler les faits subits à la police. C'est surtout vrai pour les migrants sans-papiers qui rapportent rarement les crimes dont ils ont été victimes par peur et risque d'expulsion. Le rapport est accessible [ici](#). En parallèle de la sortie du rapport, ENAR a également lancé un [film d'animation](#) qui présente quelques un des principaux résultats.

Source: [ENAR Communiqué de presse](#), 6 mai 2015